

**Habités par une mémoire**  
**Mobilisés par un projet**



## **Communiqué ICA du 29/10/2018 au sujet de la collectivité européenne d'Alsace**

La création d'une collectivité alsacienne qui devra s'appeler Collectivité européenne d'Alsace est donc acquise ou plutôt en chantier. En effet, tout reste à faire d'ici 2021, tant au niveau de la fusion des deux conseils départementaux que des compétences particulières dont la nouvelle collectivité devra bénéficier.

Ce ne sera pas une collectivité à statut particulier, nous le déplorons. Cependant, nous saluons ce qui pour nous doit être une étape vers elle. Les champs d'action resteront limités et encadrés, nous le déplorons de même. Cependant, le pire aurait été qu'il ne se passe rien et nous avons toujours dit **qu'il fallait prendre ce qui était prenable.**

Que toutes celles et tous ceux qui se sont investis pour que l'Alsace retrouve une institution politique propre, pour finalement **obtenir que ce qui était par avance obtainable**, compte tenu du corset imposé par le gouvernement, **soient remerciés.** Notre propre activisme n'est pas étranger à l'évolution annoncée. Nous tenons à souligner en particulier **l'engagement et la fermeté des présidents des deux conseils départementaux** qui, jusqu'au dernier moment, ont bataillé pour obtenir de réelles avancées et pour arracher d'ultimes concessions.

Nous nous trouvons à l'heure actuelle **non à un aboutissement, mais à un commencement.** L'essentiel se jouera dans les mois et les années à venir au Parlement. Si les deux conseils départementaux peuvent fusionner à leur simple initiative, il reste à donner corps aux compétences supplémentaires. **Volonté et continuité devront être de mise !**

Dans un premier temps, cela devrait se faire dans le cadre du droit à l'expérimentation pour les compétences déjà concédées et, dans un deuxième temps, pour de nouvelles compétences, si la Constitution connaît une révision permettant sa mise en œuvre, dans celui du droit à la différenciation.

Il eut été beaucoup plus simple **de passer par la case collectivité à statut particulier**, mais pour des raisons idéologiques liées au jacobinisme, cette option n'a pas été retenue. Si le droit à la différenciation annonce un changement de paradigme, visiblement on n'a pas voulu accorder, d'ores et déjà, ce droit à la différence, celui d'une collectivité à statut particulier, à l'Alsace, alors même qu'il en existe déjà un bon nombre en France.

Beaucoup d'incertitudes demeurent, tant au niveau juridico-politique, qu'au niveau des contenus. Il y a d'ailleurs des compétences dont on ne parle jamais ou si peu, celle qui consisterait à créer une véritable télévision publique régionale, celle qui permettrait un enseignement de l'histoire d'Alsace à l'ensemble de la population scolaire alsacienne... et bien d'autres.

Il nous reste, nous société civile, à demeurer vigilant, **mais surtout à être actif pour que ce qui est mis en route réussisse. Nous serons aux côtés de ceux qui travailleront dans ce sens et nous ferons des propositions concrètes et détaillées.** En plus de cela, nous continuerons à nous mobiliser pour que, dans une nouvelle étape à venir et à obtenir, l'Alsace soit constituée en collectivité à statut particulier et sorte du Grand Est. Y penser toujours, en parler toujours !

**Initiative citoyenne alsacienne (ICA) 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim**  
[www.ica2010.fr](http://www.ica2010.fr) ; [ica.2010@orange.fr](mailto:ica.2010@orange.fr) ;  
<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>